


République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n°2024.05.28 Du 16 décembre 2024</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	<b>Objet : Avis sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France arrêté en conseil régional</b>	
Secrétaire de séance : Jean-Luc PRIEUR	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>	
En exercice : 33 Présents : 29 Pouvoirs : 2 Votants : 31	<b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,	
Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 2	<b>Vu</b> le Code des transports et notamment son article L. 1214-25,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	<b>Vu</b> le Plan Local d'Urbanisme en vigueur à La Celle Saint-Cloud,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	<b>Vu</b> le courrier de la région Ile-de-France (IDF),	
<u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	<b>Vu</b> le projet de plan des mobilités en Ile-de-France (PDMIF),	
Absents excusés : Vincent POUYET Birgit DOMINICI Carmen OJEDA-COLLET Juliette DECAUDIN	<b>Vu</b> l'avis favorable de la Commission Aménagement, Bâtiment, Transports du 3 décembre 2024,	
Absents ayant donné pouvoir : Birgit DOMINICI pouvoir à Sylvie d'ESTEVE	<b>Considérant</b> la qualité du plan d'action décliné dans le projet de PDMIF,	
	<b>Considérant</b> les caractéristiques géographiques de la ville de La Celle Saint-Cloud, avec un relief accentué par endroits et une couverture forestière qui constitue des coupures urbaines,	
	<b>Considérant</b> l'impact de l'autoroute A13 avec ses franchissements Nord-Sud limités,	
	<b>Considérant</b> le caractère payant de l'A86 qui génère un trafic de transit en surface, traversant La Celle Saint-Cloud,	
	<b>Considérant</b> la nécessité d'une amélioration des modes de rabattements piétons, bus et vélo vers les dessertes ferroviaires avec des amplitudes horaires notamment plus régulières en soirées et le week-end,	
	<b>Considérant</b> la nécessité d'une connexion aisée avec le RER A, les gares de Saint-Cloud et de Versailles, notamment Versailles-Chantier,	
	<b>Considérant</b> le schéma directeur des lignes de cars express en IDF adopté en décembre 2023,	
	<b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b>	
	A la majorité des membres présents et représentés, par 29 voix pour et 2 abstentions Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD,	
	<b>Emet</b> un avis favorable sous réserve de la prise en compte dans le projet des mobilités en Ile-de-France :	
	1. De l'amélioration des déplacements du quotidien pour les piétons et vélos au sein des forêts, en lien avec l'ONF, notamment pour accéder	

Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON

- de manière sécurisée en toutes heures à la gare de La Celle Saint-Cloud,
2. De la création de stationnement vélo de rabattement, non seulement dans les gares ferroviaires, mais également le long des grands axes de bus, notamment avenue Duchesne à La Celle Saint-Cloud,
  3. De l'accompagnement des collectivités concernées pour le développement de l'axe V9 du réseau VIF, et notamment pour traiter le carrefour des RD 321 et RD 307,
  4. Du renforcement de la ligne de Bus 6227 qui connecte les Cellois avec le RER A et le futur prolongement du Tramway T1 à Rueil Malmaison vers la Jonchère/Bougival,
  5. D'une desserte Bus améliorée vers les futures gares du GPE, Saint-Cloud pour la ligne 15 et Versailles Chantiers pour la ligne 18,
  6. De la poursuite des études du prolongement Nord de la ligne 18 du GPE, entre Versailles Chantiers et Nanterre, et de sa connexion avec la ligne L,
  7. D'un renforcement horaire de la ligne 503 de car express, vers Saint-Quentin en Yvelines et vers Nanterre avec également une connexion avec la gare de Nanterre La Folie (RER E)



Le Maire,

Olivier DELAPORTE

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :*

- *de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)*
- *ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.*